RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté - Égalité - Fraternité

Hôtel de Ville 23 rue de Paris - B.P. 83 94344 JOINVILLE-LE-PONT

Téléphone: 01 49 76 60 00 Télécopie: 01 48 89 53 19



DELEGATION DE FONCTION DONNEE A MADAME SEVERINE DOS SANTOS - CONSEILLERE MUNICIPALE DELEGUEE POUR PRESIDER LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU 7 DECEMBRE 2022

CABINET/DGS/DAJ ARRETE 209-2022

Le Maire de Joinville-le-Pont, Conseiller Régional d'Ile-de-France :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-18 qui autorise le Maire à déléguer certaines de ses fonctions à des membres du conseil municipal, et L. 1411-5 et L. 1414-2 qui prévoient que le Maire, ou son représentant assure la présidence de la commission d'appel d'offres ;

Vu la délibération n°8 du 9 février 2021 relative à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres et du jury de concours qui précise que le Maire est le Président de la commission d'appel d'offres ;

Considérant que pour la bonne marche de l'administration communale, il convient de confier la présidence de la commission d'appel d'offres pour le marché public d'assurances du 7 décembre 2022 à Madame Séverine DOS SANTOS – Conseillère municipale déléguée ;

ARRÊTE

ARTICLE 1:

Madame Séverine DOS SANTOS, Conseillère municipale déléguée, reçoit sous ma surveillance et ma responsabilité, délégation temporaire pour assurer la présidence de la commission d'appel d'offres pour le marché public d'assurances du 7 décembre 2022.

ARTICLE 2:

Madame Séverine DOS SANTOS, Conseillère municipale déléguée, est déléguée à l'effet de signer le procès-verbal de la commission d'appel d'offres visée à l'article 1.

ARTICLE 3:

Le présent arrêté sera publié sous format électronique, télétransmis au contrôle de légalité et notifié à l'intéressée.

Fait à Joinville-le-Pont, le 29 novembre 2022

Olivier DOSNE

Maire de Joinville-le-Pont
Conseiller Régional d'Ile-de-France

VAL-DE-NI

Je soussigné, Maxime OUANOUNOU, Adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire du présent arrêté :

Télétransmis le :

- 1 DEC. 2022

Publié sous format électronique le :

- 1 DEC. 2022

Fait à Joinville-le-Pont le :

0 9 DEC. 2022

Toute la correspondance doit être adviser à Monsieur le Maire Site Internet : www.ville-joinville-le-pont.fr - Adresse électronique : courrier@joinvillelepont.fr